

Direction Europe International

**15-04**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 14 septembre 2023

**OBJET : SOLIDARITÉ AVEC LES POPULATIONS TOUCHÉES PAR LE  
TREMBLEMENT DE TERRE AU MAROC.**

Un séisme de magnitude 7, survenu dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 au Maroc a fait plus de 2 800 morts et des milliers de blessés, dont un grand nombre dans un état grave.

L'épicentre du tremblement de terre a été localisé dans la province d'Al-Haouz, au centre du pays. De nombreux villages ont été dévastés. Marrakech, qui compte un peu moins d'un million d'habitants, a été lourdement frappée.

Face à cette tragédie, un immense mouvement de solidarité internationale s'est constitué. En France, les collectivités, l'État et les associations se sont immédiatement mobilisées pour venir en aide au Maroc. Le Ministère des affaires étrangères a annoncé une aide de 5 millions d'euros à destination des organisations non gouvernementales présentes au Maroc. Les organisations caritatives françaises ont quant à elles sollicité la générosité du grand public et interviennent déjà sur le terrain grâce aux fonds collectés et à leurs partenaires locaux. Au niveau local, de très nombreuses collectivités ont exprimé leur soutien et annoncé débloquer des moyens financiers.

En Seine-Saint-Denis, une chaîne de solidarité s'est très vite mise en place, sous l'impulsion notamment des associations et de la population d'origine marocaine, qui est la deuxième plus importante diaspora du territoire. Les associations mettent en place différents types de collectes de dons, via le lancement de cagnottes en ligne, et de produits de première nécessité. Ces initiatives de la société civile sont soutenues par les collectivités de la Seine-Saint-Denis.

À l'échelle du Département, les liens avec le Maroc sont anciens et forts. Ils se traduisent par l'accompagnement et le soutien aux projets et actions portées par les associations du territoire depuis de nombreuses années. Des accords de coopération se sont structurés, d'abord en 2000 avec la commune de Figuiq et depuis 2022, avec le Conseil préfectoral d'Inezgane Aït Melloul et l'association Migrations & Développement (M&D). Un projet de coopération est en cours de validation par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères autour de deux enjeux partagés : l'égalité femmes-hommes et la gestion locale



des migrations.

Dans ce contexte, le Département souhaite prendre part à cet élan de solidarité internationale en venant en aide aux populations touchées par ces séismes meurtriers. Les associations banlieue santé et Migrations et développement (M&D) ont engagé des actions de solidarité avec le Maroc que le Département souhaite soutenir.

Il est proposé que la Seine-Saint-Denis contribue aux actions d'urgence et de post-urgence :

- À soutenir les actions portées par une ou des associations de la Seine-Saint-Denis à travers l'octroi de subventions d'urgence et à moyen terme l'aide à des projets de reconstruction sur place
- À soutenir l'association partenaire Migrations & Développement, qui organise et coordonne l'aide sur place avec d'autres associations et les autorités locales au Maroc.

En conséquence, je vous propose :

- D'APPROUVER une contribution financière à hauteur de 30 000 euros aux associations locales et structures partenaires qui œuvrent localement aux opérations d'urgence et de reconstruction.

- DE PRESCRIRE l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,  
le conseiller départemental délégué,

**Abdel Sadi**

## Délibération n° 15-04 du 14 septembre 2023

### SOLIDARITÉ AVEC LES POPULATIONS TOUCHÉES PAR LE TREMBLEMENT DE TERRE AU MAROC

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE une contribution financière à hauteur de 30 000 euros aux associations locales et structures partenaires qui œuvrent localement aux opérations d'urgence et de reconstruction, répartis comme suit :

- 15 000 euros à l'association « Banlieues santé »,
- 15 000 euros à l'association « Migrations et développement » ;



- PRESCRIT l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*